

**Compte rendu de la Commission Nationale de BMX
31 Janvier 2014 (Montigny le Bretonneux)**

Membres présents :

M. Sylvain DUPLOYER	Président de la CNBMX
Mme Elisabeth VIOUGEAS	Membre
M. Joël MARTINEZ	Membre
M. Patrick MORA	Membre
M. Jacques PERRAGUIN	Membre
M. Bruno QUAEGEBEUR	Membre

Assistent :

M. Vincent JACQUET	DTN
M. Fabrice VETTORETTI	Invité DTN
M. Bernard BOUTIN	Invité Corps Arbitral
M. Vivien LUBCZANSKI	Directeur des Activités Sportives
M. Jonathan NOYANT	Coordinateur BMX

Absent Excusé

Mlle Blandine COTTEREAU	Membre
-------------------------	--------

**Compte rendu de la Commission Nationale de BMX
31 Janvier 2014 (Montigny le Bretonneux)**

ORDRE DU JOUR

1. Retour sur le colloque des arbitres fédéraux.....	3
2. Couloirs sur butte de départ.....	4
3. Coupe de France.....	4
4. Candidature European League et Championnats d'Europe	5
5. Points sur les dossiers FDJ 2014	6
6. Formation Référents Techniques 2	6
7. Désignations pour le classement des pistes accueillant les épreuves nationales 2014.....	7
8. Récompenses Coupe de France.....	7
9. Etat des demandes de labellisations en Division Nationale de BMX	7
10. Bilan Stage BMX Féminin	8
11. Montées-Descentes pour la saison 2015	8
12. Proposition du Collectif « Cruiser ».....	8

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX 31 Janvier 2014 (Montigny le Bretonneux)

Début de la réunion vendredi 09h15

En Préambule Sylvain DUPLOYER et les membres présents souhaitent la bienvenue au petit Oscar, né le 06 Janvier et félicitent leurs parents, Blandine COTTEREAU et Sébastien GODET.

1. Retour sur le colloque des arbitres fédéraux

Le Président de la CNBMX souhaite faire un retour sur le colloque des arbitres fédéraux qui s'est déroulé le 30 Novembre 2013 à Rosny sous Bois.

A la lecture du compte rendu les membres présents échangent sur les aménagements possible au titre de la saison 2014 et ce, afin d'améliorer les conditions de travail des arbitres et d'apporter plus de clarté aux pilotes vis-à-vis des arbitres et des faits de courses.

Sylvain DUPLOYER fait part de son étonnement quant à l'intervention de Mme Danielle PHILIPPE au sujet des épreuves se déroulant à Saint Quentin en Yvelines. Il est précisé que les attributions de ces épreuves se sont faites conjointement avec la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (CASQY), Vélopolis (exploitant du site du Vélodrome National), le Comité Régional d'Ile de France et la Fédération Française de Cyclisme.

Enfin, sur le projet de formation arbitre club BMX, la CNBMX revient sur les éléments présentés dans le document de travail. En effet, il est fait état d'une proposition minimum de trois arbitres dont doivent disposer chaque club. Sur ce point le Bureau Exécutif Fédéral a statué contre cette proposition et précise que le BMX doit se conformer à la décision d'un seul arbitre, comme les autres disciplines.

Les membres de la CNBMX évoquent ensuite les désignations des administrateurs BMX et leurs adjoints pour les épreuves du Challenge France. A ce titre et suite à la formation / mise à niveau des administrateurs BMX, la Direction des Activités Sportives va soumettre au Corps Arbitral les

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX

31 Janvier 2014 (Montigny le Bretonneux)

administrateurs BMX ayant répondu avec succès aux évaluations de fin de journée.

Il est précisé par ailleurs que seuls les arbitres « nationaux » au minimum peuvent être désignés comme administrateurs BMX.

2. Couloirs sur butte de départ

Dans un souci de conformité avec le règlement UCI, les membres présents discutent de la pertinence des lignes blanches matérialisant les couloirs sur les buttes de départs.

Dans un premier temps, il paraît indispensable que celles-ci restent et soient utilisées pour les courses comportant des catégories de jeunes pilotes. Leur caractère éducatif est reconnu par tous.

A plus haut niveau et dans des catégories d'âge plus élevées, la pertinence des lignes est discutée.

Aussi, pour les épreuves du calendrier UCI, l'application du règlement UCI incite à ne pas matérialiser et prendre en compte ces lignes. Pour les épreuves se déroulant sur des pistes où les lignes de couloirs sont matérialisées, les arbitres ne tiendront pas compte de celles-ci.

Pour l'épreuve du Challenge National / Championnats de France se déroulant à Saint Quentin en Yvelines, les lignes matérialisant les couloirs sur les buttes de départ ne seront pas apparentes conformément au règlement particulier de l'épreuve.

Pour toutes les autres épreuves, les lignes matérialisant les couloirs sont obligatoires, conformément à la réglementation fédérale BMX.

3. Coupe de France

a) Butte de départ à 8 mètres – Saint Quentin en Yvelines

Les membres présents discutent de la pratique de la butte à 8 mètres de la piste de Saint Quentin en Yvelines, avec l'expertise de la DTN, lors des compétitions.

Pour faire suite au stage de cohésion de groupe organisée par la DTN, Fabrice VETTORETTI fait part du difficile enchaînement de la section-pro qui ne sera que plus accentué lors des compétitions avec plusieurs pilotes de front. Ce dernier

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX 31 Janvier 2014 (Montigny le Bretonneux)

précise qu'il serait souhaitable d'effectuer des modifications sur la section-pro pour retrouver un intérêt sportif conséquent.

A ce jour, et compte tenu de la nouveauté de l'équipement, il ressort qu'en compétition, la butte à 8 mètres sera utilisée seulement par les pilotes de la catégorie Elite 1. Toutes les autres catégories devront prendre le départ sur la butte à 5 mètres.

De la même façon, la section-pro ne pourra être empruntée que par les pilotes de la catégorie Elite 1.

Pour finir, les membres de la CNBMX précisent que l'utilisation (encadrée) des buttes de départ à 5 mètres n'est soumise à aucune restriction, à l'entraînement comme en compétition. Ceci est valable si et seulement si, la butte de départ et la piste associée ont été classés par un référent national et un membre de la CNBMX.

b) Catégories

Dans le cadre des Coupes de France qui se dérouleront à Saint Quentin en Yvelines mais également à Vesoul et à Troyes, les inscriptions de ces épreuves au calendrier UCI engendrent des conséquences en termes de composition de catégorie.

En effet, afin d'attribuer les points UCI dans les catégories Men Elite, Women Elite, Men Junior et Women Junior, des regroupements de catégories sont possibles mais les résultats doivent être dissociés. Pour exemple, en France, notre catégorie Elite Dame est composée de Women Elite et de Women Junior.

Concernant les Men Junior, ils doivent tous être regroupés dans la même catégorie. De ce fait, les pilotes Men Juniors (3 pilotes) qui évoluent en France en Elite 1, doivent être redescendus dans la catégorie Elite 2.

4. Candidature European League et Championnats d'Europe

Pour les saisons 2015 et 2016 de BMX, la Fédération Française de Cyclisme va lancer un appel à candidature pour l'organisation de l'European League.

De plus, les appels à candidature pour les manches de la Coupe de France 2015 seront lancés fin Mars.

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX 31 Janvier 2014 (Montigny le Bretonneux)

5. Points sur les dossiers FDJ 2014

Cf. Annexe 1

Un point est fait sur les dossiers de candidatures du plan de développement FDJ des pistes de BMX.

Pour l'année 2014, 18 dossiers ont été reçus à la FFC et le comité de sélection s'est réuni le 30 Janvier dernier pour finalement retenir 8 dossiers et 2 suppléants.

6. Formation Référents Techniques 2

Jacques PERRAGUIN fait un retour aux membres présents des 2 premières formations de référents techniques 2 qui se sont déroulées le 18 Janvier à Marmande (pour la zone Sud-Ouest) et le 25 Janvier à Carquefou (pour la zone Nord-Ouest).

Pour rappel et suite aux évaluations finales de la formation, les candidats qui auront 12/20 ou plus seront référents techniques 2. Seuls les candidats ayant 16/20 ou plus pourront prétendre participer à la formation de référents techniques 1 qui sera organisée ultérieurement.

Il est ensuite précisé que les « référents pistes régionaux » qui n'ont pas suivi la formation RT2 ne pourront plus officier en tant que référents techniques s'ils ne suivent pas la formation au plus tard en 2015.

Dans le cadre des classements des pistes de BMX, il est ensuite fait lecture du courrier M. Yannick POUÉY, Président du Comité Régional Aquitaine. Ce dernier fait part de son ressenti quant aux délais existants entre la fin des travaux de modifications d'une piste et la visite de classement par le référent et le responsable régional. Il propose donc de former des référents « clubs » afin d'effectuer le pré-classement de la piste et ainsi éviter des situations où le club fonctionne sans être en règle et prenant le risque d'exposer sa responsabilité en cas d'accident.

Il est donc proposé que les fins de travaux de modifications de piste soient anticipées au maximum. De ce fait, le président de club de la piste concernée doit prendre contact avec un référent technique 2 de son choix afin d'organiser une visite. Le PV de classement doit ensuite être transmis au Président de la

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX 31 Janvier 2014 (Montigny le Bretonneux)

CRBMX concernée (ou son représentant) afin d'être signé et donc validé dans un délai maximum de 15 jours.

Ensuite, le Comité Régional, via la CRBMX devra faire figurer sur le PV de classement initial « *modifié le ...* ». Le nouveau PV de classement ainsi que les photos des modifications effectuées venant ensuite compléter le dossier.

7. Désignations pour le classement des pistes accueillant les épreuves nationales 2014

Cf. annexe 2

8. Récompenses Coupe de France

Dans le cadre des Coupes de France de BMX et à compter de la saison 2014, il est proposé de récompenser les 3 premiers pilotes par catégories.

9. Etat des demandes de labellisations en Division Nationale de BMX

Jonathan NOYANT fait état de l'étude des dossiers de demande de labellisation en Division Nationale de BMX au titre de la saison 2014.

Dans son ensemble, la CNBMX tient à remercier les responsables des DN pour la nette amélioration de la qualité des dossiers reçus dans les délais impartis.

A ce titre, 7 dossiers ont pu fournir un dossier complet pour une labellisation au Bureau Exécutif Fédéral du 09 Janvier 2014 :

- Division Nationale 1 :
 - Lempdes BMX Auvergne
 - Saint Brieux BMX Côtes d'Armor
 - Saint Etienne BMX GT
 - DN1 Pays de le Loire BMX

- Division Nationale 2 :
 - Bi Club Chapellois
 - BMX Besançon Doubs
 - DN BMX Côte d'Or

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX 31 Janvier 2014 (Montigny le Bretonneux)

Les autres candidats à la labellisation ont pu fournir tous les éléments manquants (licences de pilotes soumis à la SMR) et passeront en labellisation lors du Bureau Exécutif du 06 Février 2014. Seul un club candidat en DN2, n'a pas transmis ses éléments manquants et ne pourra donc pas être labellisé pour la saison 2014.

10. Bilan Stage BMX Féminin

Cf. Annexe 3

11. Montées-Descentes pour la saison 2015

Pour faire suite aux précédentes réunions, les membres étudient avec attention le tableau des montées-descentes.

A ce titre, deux tableaux vont être réalisés :

- Un tableau montées-descentes du Challenge France aux catégories nationales,
- Un tableau montées-descentes des catégories nationales aux catégories Elite.

De la même façon que les catégories Elite, les catégories « nationales » vont fonctionner sur le principe de l'effectif cible. C'est-à-dire qu'une fois l'effectif cible atteint (avec les pilotes qui sont montées et ceux qui descendent) le reste descend dans la catégorie inférieure.

Dans un souci de lisibilité du tableau, ce dernier va être amélioré dans sa présentation et très prochainement être diffusé à tous.

12. Proposition du Collectif « Cruiser »

Sur proposition de leur représentant M. Vincent MARGOTTON, le collectif « Cruiser » a adressé une lettre destinée à la CNBMX et proposant la création d'un Championnat Cruiser regroupant toutes les catégories Cruiser, sans critère de sélection, français et étranger.

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX 31 Janvier 2014 (Montigny le Bretonneux)

Comme explicité dans le courrier, ce Championnat devrait être organisé un dimanche et pris en charge dans son intégralité par la FFC, sur la piste du Centre National du Cyclisme à Saint Quentin en Yvelines.

Au-delà de l'intéressante idée proposée par ce collectif, c'est la faisabilité du projet qui n'est pas réalisable sur une piste qui n'appartient pas à la FFC et relativement inadaptée à une course ouverte à tous.

La CNBMX propose donc que ce collectif continue sa réflexion et recherche un organisateur sensible à sa demande à l'issue de quoi nous étudierons ensemble la faisabilité de cette épreuve.

Fin de la réunion vendredi 17h20